

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PONTS SUR SEULLES

L'an **deux mil vingt et un, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTS-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, M. Frédéric BEAU, Mme Agnès THOMASSET, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Lionel REY, M. Benjamin LEPARQUIER, Mme Catherine CALLÉ, M. Patrice JAHOUEL, Mme Céline RESSEGUET, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Edouard FIQUET, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Représentés : Mme Aurélie MONTAGNE en faveur de Mme Patricia BUON.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 19

---

### ❖ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2021

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>REFUS DE VOTE : 0</b>

### ❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-035 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du « groupement de commandes » pour les travaux d'aménagement de la RD 93 PR 3+270 au 4+020, entre la Commune de Ponts-sur-Seulles (commune historique de Lantheuil) et le Département. 18 Votants – 18 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **DE VOTER** la liste suivante pour la CAO du groupement de commande :

**Titulaire :**

M. Gérard LEU

**Suppléants :**

M. Patrice JAHOUEL - M. Jacques DULLIAND

**Arrivée de M. FIQUET Edouard**

---

### ❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-036 : Approbation du rapport de la CLECT - Commission locale d'évaluation des charges transférées. 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **D'APPROUVER** le présent rapport de la CLETC de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer du 15 septembre 2021 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-037 : Option d'assujettissement à la T.V.A pour le service assainissement – comptabilité M49.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **D'OPTER** pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) pour son service assainissement ;
- **DIT** que cette option ne concerne que les opérations liées aux ouvrages de collecte et de transport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche.

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-038 : Tarifs ménage et vaisselle cassée ou perdue des salles des fêtes de Ponts sur Seulles (Lantheuil et Amblie).** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **DE VALIDER** la tarification suivante :

Forfait ménage : **50 €** (si la salle est rendue non nettoyée et pour ceux qui ne peuvent le faire).

Tarif vaisselle cassée ou perdue : L'ensemble de la vaisselle (assiettes, couverts, tasse, verres, etc.) ainsi que les autres ustensiles seront facturés au prix de remplacement.

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-039 : Subvention communale aux séjours scolaires du collège de Creully pour les collégiens domiciliés sur la commune pour l'exercice 2022.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **DE VALIDER** de le principe d'une aide communale pour les séjours scolaires des enfants du collège de Creully domiciliés.
- **DE DÉFINIR** le montant de cet aide lors d'un prochain conseil

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-040 : Autorisation du Maire à signer la convention du « Au Radis Qui Rit » et les autres associations.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **D'AUTORISER** le Maire, à signer seul, les conventions d'occupation des locaux communaux, pour les associations suivantes :

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-041 : Convention du « groupement de commandes » pour les travaux d'aménagement de la RD 93 PR 3+270 au 4+020, entre la Commune de Ponts-sur-Seulles (commune historique de Lantheuil) et le Département.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer seul la convention du « groupement de commandes » pour les travaux d'aménagement de la RD 93 PR 3+270 au 4+020, entre la Commune de Ponts-sur-Seulles (commune historique de Lantheuil) et le Département ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-042 : Convention d'entretien du domaine public entre la Commune, la Communauté Seulles, Terre et Mer et le Département sur l'ensemble du territoire aggloméré de la commune nouvelle.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer seul la convention d'entretien du domaine public entre la Commune, la Communauté Seulles, Terre et Mer et le Département sur l'ensemble du territoire aggloméré de la commune nouvelle ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

- ❖ **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-043 : Modification de la durée du travail (augmentation supérieure à 10%) du poste initial d'agent d'accueil par nomination sur un nouveau poste à 24h.** 19 Votants – 19 Pour

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide :*

- **DE VALIDER** le principe de modification de la durée de travail du poste d'agent d'accueil.

### **INFORMATION : Questions diverses.**

#### **1.1- Manifestations :**

##### **a. Repas des aînés :**

Il aura lieu le dimanche 28 novembre 2021 à la salle des fêtes d'Amblie. Il devrait rassembler une quarantaine de personnes. En complément de cette manifestation, les pontseullois de plus de 80ans, qui ne participeront pas à ce repas, seront destinataires d'une boîte de chocolats.

##### **b. Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu à Amblie le 11 novembre 2021 à 11h00, au monument situé dans l'enceinte du cimetière.

##### **c. Fête d'Halloween**

L'association des parents d'élèves organise, le samedi 30 octobre, une fête d'Halloween, à la salle des fêtes de Lantheuil. Cette manifestation est ouverte à tous.

##### **d. Téléthon :**

La commune de Ponts sur Seulles accueillera une étape de la « randonnée » organisée par la CDC dans le cadre du Téléthon.

##### **e. Noël du comité des fêtes :**

Date en cours de validation.

#### **1.2- Entretien des églises :**

Suite au contrôle annuel des cloches, il a été relevé des fissures sur la cloche de l'église de Tierceville. Les difficultés d'accès (enlèvement par le clocher) font que le coût de sa réparation serait de l'ordre de 25 000 € .

Avant d'engager éventuellement, les travaux, la commune recense les aides dont elle pourrait bénéficier.

Sur l'église de Pierrepont, la cloche a été neutralisée. Le support mériterait d'être remplacé.

#### **1.3- Liaison douce :**

Un accord de principe a été trouvé avec les propriétaires du château de Lantheuil pour la cession, à la commune, d'une bande de terrain (5 m. de large) le long du CD93, afin d'aménager une liaison piétonnière.

#### **1.4- Préparation budgétaire :**

Une séance du conseil municipal, programmée le 16 décembre, sera consacrée aux orientations budgétaires pour le reste de la mandature.

***Fin de séance à 22h55.***

**Les délibérations sont consultables à la mairie de PONTS SUR SEULLES, 3 bis rue Saint Sylvestre – Lantheuil 14480 Ponts sur Seulles.**